

Le 11 juin 2014

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le mouvement de grève des intermittents du spectacle conduit la Ville du Mans à s'interroger sur les conditions de maintien de la manifestation Le Mans Fait Son Cirque.

En 2003, à la suite du mouvement des intermittents, la manifestation avait dû être annulée, la Ville avait dû néanmoins payer toutes les compagnies qui n'avaient pas pu produire leur spectacle en raison d'éléments dont elles ne portaient pas la responsabilité.

Tout en respectant le droit de grève des intermittents, vous comprendrez que la Ville ne souhaite pas revivre la même situation.

Elle ne peut donc maintenir la manifestation et contractualiser avec votre Compagnie sans s'être assurée de ne pas avoir à payer un spectacle qui ne serait pas produit en raison d'évènements indépendants de la Ville.

Ni l'opinion, ni les contribuables, dans les moments de contraintes qui sont les nôtres actuellement, ne comprendraient une telle situation.

Je souhaite, dans ces conditions, qu'il vous soit possible de m'indiquer votre position par rapport aux légitimes préoccupations de la Ville.

Je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Claude BOULARD